Jean-Pierre Sueur est intervenu lors de l'ultime séance publique de la session extraordinaire du Sénat pour justifier le vote positif du groupe socialiste sur le projet de loi prorogeant l'état d'urgence, qui avait été adopté la veille par treize voix sur quatorze par la commission mixte paritaire regroupant représentants de l'Assemblée Nationale et du Sénat.
Il a notamment dit : *« Nous ne pouvons pas être heureux de voter ce texte, car il est la conséquence de l'horreur du terrorisme à Nice. Mais c'est notre devoir de le voter. Deux points sont, pour nous, essentiels. D'abord, la rigueur, la sévérité et l'efficacité dans la lutte contre le terrorisme. Et, en second lieu, le respect de l'état de droit. Si nous renoncions à l'état de droit, ce serait la victoire des terroristes. Dans les lieux de culte, comme ailleurs, la loi s'appliquera, et ce qui est interdit par la loi sera réprimé. La rétention de sûreté ne figurera pas dans le texte. Il appartiendra aux juges de prendre les décisions qui leur reviennent. Nul ne pourra être détenu sur la base de soupçons, mais suite à une décision du juge sanctionnant des actes punis par la loi. Enfin, mes chers collègues, nous avons recherché et trouvé l'unité sur le texte que nous allons voter. Dans l'épreuve, nous avons choisi au Sénat l'union face aux diatribes et aux polémiques. C'est ensemble que nous devons défendre la laïcité et la République, qui sont notre bien commun. »*

Phoca PDF